PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 2 JUIN 2022

*****

SOMMAIRE

I.	Accueil des invités	3
II.	Ouverture des travaux	4
III.	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 septembre 2021	4
IV.	Rapport d'activité et résultats 2021 par Marc DEBACQ, Directeur Général	5
V.	Rapport moral et mutualiste par Cendrine CHERON, Présidente du Conseil d'Administration	7
VI.	Vœux et Résolutions	16
VII.	Témoignage France Services Pithiviers et actions locales sur le mal être agricole	19
VIII.	Présentation du dispositif pour l'élection d'un administrateur 1er collège sur le département du Cher	24
IX.	Présentation d'outils numériques sous forme d'ateliers : a. Web app b. Les téléservices MSA c. Mon espace santé numérique	24
X.	Clôture de la journée par la Présidente	24

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DEUX JUIN, à 9 heures 30, les Délégués Cantonaux élus conformément à la Loi n° 84-1 du 2 janvier 1984, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Centre Culturel de la Passerelle, 57 boulevard de Lamballe à FLEURY LES AUBRAIS (LOIRET), sous la présidence de **Madame Cendrine CHERON**, Présidente du Conseil d'Administration.

En présence des :

Membres du Comité de Direction
Cadres du CAP BCL
Participants à la dernière session du CIP

PERSONNALITES PRESENTES

Monsieur Etienne LE MAUR, Directeur Général de la MSA Berry-Touraine

Madame Laurence BELLAIS, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Loiret

Monsieur Thierry BARJONET, Maire de Boynes

Madame Nadège CONDAT, collaboratrice parlementaire de Madame Caroline JANVIER, Députée du Loiret, nous rejoindra dans la journée

Monsieur Nicolas GUILLET, Directeur de la DDT du Loiret

PERSONNALITES EXCUSEES

Monsieur Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental du Loiret

Monsieur Pascal CORMERY, Président de la CCMSA et de la MSA Berry-Touraine

Monsieur Didier BULTEL, 1er Vice-Président de la CCMSA et de la MSA Berry-Touraine

I. OUVERTURE DES TRAVAUX

A 9 heures 45, Madame la Présidente constate, au vu des feuilles d'émargement et conformément à l'article 30 des Statuts, **que sont présents :**

- 37 délégués du 1er collège sur 154 convoqués
- 42 délégués du 2ème collège sur 165 convoqués
- 15 délégués du 3ème collège sur 72 convoqués

soit : 94 Délégués au total sur 391 convoqués.

Pour les décisions soumises aux votes, Madame la Présidente constate, au vu des feuilles d'émargement, que **166 Délégués sont présents ou représentés.**

Le quorum étant atteint, elle déclare, en ouvrant la séance, que l'Assemblée est normalement constituée et peut valablement délibérer.

A sa demande et conformément à l'article 29 des Statuts, **l'Assemblée désigne trois assesseurs,** un par collège :

- 1er collège : Mme Nathalie BOUTFOL – Echelon Local Beauce (Eure et Loir)
- 2ème collège : M. Jean-Claude VASLIER – Echelon Local Val-Sologne (Loiret)
- 3ème collège : M. Bernard THOMAS (MARPA de Blancafort) – Echelon Local Pays Fort-Sologne (Cher)

L'Assemblée Générale désigne également Monsieur Marc DEBACQ, Directeur Général de la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE BEAUCE CŒUR DE LOIRE, comme Secrétaire de séance. Puis, Madame Cendrine CHERON, Présidente, présente l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. RAPPORT D'ACTIVITE ET RESULTATS 2021 PRESENTE PAR M. MARC DEBACQ, DIRECTEUR GENERAL

La présentation du rapport d'activité se fait dans un premier temps sous la forme d'un film qui revient sur les grands chiffres de l'année 2021 (annexe).

Après cette projection, Monsieur DEBACQ prend la parole pour tout d'abord remercier l'ensemble des services et principalement le service communication qui a réalisé ce film. C'est un travail long et délicat

Que retenir quand on jette un coup d'œil dans le rétroviseur ?
On s'aperçoit que l'année 2021 est contrastée pour nos résultats, mais il y a également un certain nombre d'évènements subis qui sont venus contrarier le développement de notre ambition.
Le premier, et ça reste toujours vrai même si on en parle beaucoup moins et qu'on a l'impression que c'est derrière nous, en 2021 c'est quand même la pandémie.
Cette pandémie a fortement perturbé l'activité en 2021. On a fait des mouvements d'allers retours avec le télétravail obligatoire, retour sur site, re télétravail et jusqu'au début de l'année 2022, nous n'avions pas beaucoup de stabilité à ce niveau. Madame la Présidente a dit tout à l'heure que la crise a distendu les liens, je peux vous dire qu'en interne c'est également un enjeu. De telles conditions ne contribuent pas forcément à la meilleure cohésion d'équipe. Crise sanitaire, ça veut dire des accueils qui ont été perturbés, qui n'ont pas pu être effectués, un accueil téléphonique qui a été plus difficile. Ca a été des centaines et des centaines d'arrêts de travail covid qui nous ont été transmis dans des conditions compliquées.

La deuxième chose c'est la frénésie de la réforme. Il faut réformer et vite !!!
Dans la réforme, il y a le temps de l'annonce politique et le temps de l'application technique. On s'aperçoit que 2021 n'a pas échappé à la règle.
Cela a été évoqué dans le film :

- La réforme de l'allocation logement qui a été reportée à plusieurs reprises, notamment car l'outil informatique CAF n'était pas prêt, mais si l'outil CAF n'était pas prêt c'est que la réforme n'avait pas anticipée.
- La réforme des retraites, qu'on a communément appelé Chassaigne 1 puis Chassaigne 2. En début d'année 2022, il est annoncé, sans consulter personne, que les retraites seront revalorisées tel mois. En oubliant, et c'est facile à dire, que quand un dossier de retraite ne ressemble pas à un autre, on a forcément du mal à faire un traitement industriel. Je me félicite de la revalorisation des retraites mais je souhaiterais même, et je pense qu'on en reparlera plus tard, qu'on aille encore plus loin.

La troisième perturbation a principalement touché nos adhérents. Ce sont les aléas climatiques : en avril 2021 nous avons connu une période de gel exceptionnelle dans sa durée et dans son ampleur, et des secteurs d'activité, l'arboriculture, la viticulture et d'autres qui ont été touchés. Là aussi, des dispositifs mis en place, mais c'est toujours pareil, entre annoncer le montant d'une enveloppe et pouvoir la distribuer directement à l'adhérent, il s'écoule un temps qui est beaucoup trop long quand on est dans l'attente et la difficulté de payer ses cotisations.

Le quatrième point de l'année 2021 sont les ressources humaines. On l'a dit, une nouvelle convention d'objectifs et de gestion a été signée avec l'Etat le 13 novembre 2021. Je vous demande de réaliser, quelle entreprise peut fonctionner normalement en ayant aucun droit d'embauche du 1er janvier à fin novembre et s'entendre notifier au mois de novembre ces embauches avec comme date butoir le 31 décembre pour le faire. Exercice compliqué.

Et comme je l'ai déjà dit, pendant l'année 2021, tous les collaborateurs qui devaient partir sont partis. C'est le cas pour celui dont c'était l'heure de la retraite, l'heure de vivre une autre aventure professionnelle ailleurs.
Nous avons connu des difficultés.

C'est ce qui explique les résultats contrastés. Nous avons connu une année 2021 qui a été difficile, nous connaissons les points sur lesquels nous devons plus travailler pour améliorer le service. Ceci étant, il ne faut jamais jeter le bébé avec l'eau du bain car il faut aussi se rendre compte qu'à côté de ça, tout au long de l'année, c'est 572 millions d'euros de prestations qui ont été versés et c'est des milliers de situations individuelles qui sont traitées. Evidemment, lorsque l'on a une difficulté, elle est difficilement acceptable, il faut qu'on s'améliore, mais il faut aussi savoir prendre un peu de recul et relativiser les choses.

Cette année 2021 a été compliquée mais beaucoup de choses ont été réalisées, ce qui nous donne beaucoup d'espoir pour les mois et les années à venir. Nous avons désormais une feuille de route qui est claire en termes d'objectifs et de moyens jusqu'à fin 2025. De ce côté-là, on sait où l'on va même si on n'est pas à l'abri de turbulence. On verra quelles seront les réformes qui vont émerger lors de la prochaine mandature législative. On a nos moyens, on a nos feuilles de route et nous avons commencé à mettre en place ce que nous souhaitions mettre en place et ce que nous avions dû mettre un peu entre parenthèse à cause de la crise sanitaire sur les années 2020 2021.
C'est-à-dire que nous avons modifié notre accueil physique en début d'année avec le passage à beaucoup plus de rendez-vous, mais là aussi, il faut que nous communiquions plus et mieux sur le sujet.
Nous allons dans quelques jours, puisque c'est à la mi juin, modifier les canaux pour être joints au téléphone avec une distinction plus forte qui va être faite entre adhérents, exploitants et professionnels de santé. Il y a des choses qui se mettent en place avec un seul objectif : améliorer les résultats qui n'ont pas été suffisamment à la hauteur dans les mois qui sont passés.
Ceci étant, si l'année 2021 a été une année contrastée. Pour autant, elle a été une année où l'ensemble des équipes est resté extrêmement motivé sur le sujet et je tiens à remercier ceux qui ont tenu la barre tout au long de l'année dans des conditions sanitaires ou de recrutements difficiles et qui ont quand même contribué à ce que plus de 80 % des objectifs soient atteints.
Pour une première année de contrat avec l'Etat, ce n'est pas ridicule car si je me reporte à la première année de la période précédente, l'année 2016, nous n'avions atteint que 60 %. Il faut aussi regarder les choses avec sérénité et du recul.

En accord avec Madame CHERON, Monsieur DEBACQ demande ensuite à l'assistance s'il y a des questions ou des remarques à formuler.

- **M. Etienne CLOUZEAU, délégué 1er collège - circonscription de l'Orléanais Nord**

Dans le film, on a vu « CSS + 30 % ». Est-ce que c'est durable dans le temps ou est-ce que c'est accidentel ?

Réponse de M. DEBACQ :

Je pense que vous parlez de la Complémentaire Santé Solidaire.

Réponse de M. BIET :

La Complémentaire Santé Solidaire est une ouverture de droit qui permet d'avoir l'équivalent d'une complémentaire qui est ouverte pendant une période d'un an, renouvelable de date à

date. Il y aura probablement un certain nombre de personnes qui vont sortir du dispositif puisqu'ils auront eu un retour en activité avec complémentaire obligatoire mais on peut aussi se retrouver dans une situation où on va stagner pendant un certain temps.
Compte tenu des annonces à venir des Pouvoirs Publics sur le pouvoir d'achat, il suffirait qu'ils ré-augmentent à nouveau la hauteur du plafond pour que ça fasse à nouveau un appel d'air et donc une augmentation du nombre de bénéficiaires. Il faut quand même savoir que cette prestation CSS a succédé à la CMU et qu'elle a pratiquement doublé en nombre de bénéficiaire en 5 ans.

- **Mme Martine HUGER, déléguée 1er collège - circonscription de l'Orléanais Nord**

Tout d'abord, je souhaite saluer le travail informatique fait pour l'ensemble des retraites, les 100 € versés. Cela a été un travail extraordinaire.
Comme l'a souligné M. DEBACQ, l'Etat exige et les salariés suivent. Là, ça a été un travail énorme au niveau national.
Par rapport aux non salariés agricoles et la loi Chassaigne, si vous avez liquidé votre retraite d'exploitant agricole avant 2015 et si vous avez travaillé avant 2015, votre retraite agricole prise, votre travail si vous avez cotisé vous donne droit à une retraite et si vous n'avez pas liquidé cette retraite, vous ne pouvez accéder à la loi Chassaigne 1. Il faut absolument liquider cette retraite pour avoir droit à la loi Chassaigne 1. Il y 30 000 retraités agricoles qui sont bloqués par cette situation, c'est-à-dire 15 %.
Je pense qu'il faut faire circuler l'information car c'est à vous de demander cette retraite, qui peut être de l'ordre de 1 € par mois. Peu importe, ça vous bloque. Personne ne vous le dira car la Caisse ne peut pas le savoir.

Réponse de Mme CHERON :

Effectivement, chaque ressortissant est responsable de sa situation et même s'il en est informé, il n'en fait pas forcément les démarches nécessaires.
Cela peut être regrettable pour lui.

Mme CHERON est invitée à remonter sur scène pour la présentation du rapport moral et mutualiste.

IV. RAPPORT MORAL ET MUTUALISTE PAR MME CENDRINE CHERON, PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,
Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je remercie très sincèrement les personnalités qui nous font l'honneur d'assister à notre Assemblée Générale.

Mesdames, Messieurs les délégués, le Conseil d'Administration et moi-même vous remercions chaleureusement, vous tous, qui vous êtes rendus disponibles pour participer à cette rencontre annuelle, essentielle à notre rôle d'élus.

Comme nous l'avions initié l'an dernier, nous allons prendre le temps d'échanger entre nous, tant en cette matinée qu'en tout début d'après-midi. Vos questions seront les bienvenues.

J'aborderai dans mon rapport moral quelques faits marquants qui impliquent nos délégués MSA Beauce Cœur de Loire, illustrant ainsi notre rôle social de proximité sur les territoires.

Et je terminerai mon intervention sur deux aspects liés à l'amélioration de la protection sociale de nos adhérents, concernant la retraite et les conjoints collaborateurs.

Cependant, je ne peux commencer mon intervention sans revenir sur la crise sanitaire qui a perduré en 2021.

Face aux évolutions continuelles pour tenter de la juguler, il a fallu s'adapter en permanence, pour :

- mettre en place les dispositifs décidés par les pouvoirs publics,
- créer les outils d'accompagnement,
- les transmettre et expliquer à nos adhérents,
- vous informer régulièrement de ces évolutions en votre qualité d'élu,
- tout en préservant la santé des collaborateurs de la caisse.

Les personnels intervenant sur le terrain sont restés attentifs aux difficultés rencontrées par les adhérents pour les accompagner au mieux, tout comme ils l'ont été en interne.

Les opérations en lien avec MSA Solidaire se sont poursuivies, notamment dans le cadre du partenariat avec le Secours Populaire, qui a conduit le Conseil d'administration à octroyer une subvention à chaque structure départementale.

En complément, je veux également souligner le soutien et l'implication de la MSA Beauce Cœur de Loire à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud 28 pour la campagne de dépistage, puis de vaccination contre le covid 19.

Ce fût un bel exemple de mobilisation, en réponse aux problématiques d'accès aux soins que nous rencontrons en Région Centre-Val de Loire.

J'en profite pour excuser le Docteur JOSEPH qui préside cette structure et qui n'a pas pu se rendre disponible aujourd'hui.
Je le remercie et témoigne simplement du travail et de l'investissement réalisé sur le territoire durant ces deux années covid et de l'énergie déployée, avec l'appui de Madame MATHIAUD, notre chargée territoriale en santé, pour coordonner tant les professionnels, les administratifs et les bénévoles pour assurer un service de proximité auprès de toute la population.

Je tiens également à remercier tout particulièrement M. DEBACQ, ainsi que son équipe de Direction et l'ensemble du personnel, pour tout le travail réalisé et les nombreux défis qu'ils ont su relever.

Malheureusement, à cette crise sanitaire est venue s'ajouter un épisode de gel en avril 2021, il fut particulièrement néfaste pour l'agriculture, notamment en arboriculture et viticulture.

Afin de soutenir les exploitants et les employeurs les plus touchés, un dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales a été décidé par le gouvernement.

Pour rappel, ce dispositif est venu s'ajouter aux mesures de soutien aux exploitants et aux employeurs de main d'œuvre liées à la crise sanitaire.
Financée directement par l'Etat, une enveloppe nationale de 170 millions d'euros, lui fut dédiée et a fait l'objet d'une validation par la Commission Européenne :

Obligation de respecter un plafond d'aides, demandant de prendre en compte l'ensemble des aides liées aux calamités agricoles et assurances, avant d'octroyer une éventuelle prise en charge de cotisations.

Parcours qui n'a pas démobilisé nos combattants… fatigués, un peu… mais résultats obtenus.

En Beauce Cœur de Loire, près de 500 exploitants ou employeurs ont déposé un dossier qui a commencé à être étudié par les DDT, avant d'être transmis à la caisse pour calculer les prises en charge de cotisations.

Pour 2022, une enveloppe annuelle de 30 millions d'euros, pris sur les fonds d'action sanitaire sociale institutionnels, est reconduite et elle est destinée à soutenir les exploitants et les filières rencontrant des difficultés, à l'aune des filières avicoles et porcines pour ce premier semestre.

Les Pouvoirs Publics ont également prévu une enveloppe supplémentaire de 60 millions d'euros, dans le cadre du « plan de résilience » de soutien à l'agriculture, pour laquelle nous sommes en attente des modalités de déploiement.

Ils ont aussi, parallèlement, décidé de donner une nouvelle impulsion aux dispositifs existants de prévention du mal-être et de l'accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles.

La MSA est positionnée comme un acteur majeur du dispositif, tant au niveau du Comité de pilotage plénier que du Comité technique, actuellement en cours de constitution respectivement sur nos 3 départements.
Nous y reviendrons ultérieurement.

Maintenant, je souhaiterais revenir très rapidement sur la signature de la 6ème Convention d'Objectifs et de Gestion qui vous a été présentée lors des Assemblées Générales locales et de la réunion des 3 Comités Départementaux.

Pour la première fois, la MSA a engagé la démarche en soumettant ses propres propositions pour être en cohérence avec les ambitions du plan stratégique MSA 2025 et maintenir les moyens humains et financiers nécessaires pour atteindre ses objectifs, tout en réalisant des gains de productivité.

Par rapport aux COG précédentes, la MSA a obtenu une nette décélération de la trajectoire des effectifs, fixée à -750 ETP (équivalent temps plein) - soit l'objectif le plus bas depuis 20 ans.

En revanche, il nous est demandé une baisse de 5 % par an des charges de fonctionnement courant, ce qui complique notre tâche, alors que l'environnement économique nous est défavorable.

Pour autant, le budget informatique augmente lui de 20 % (enfin, me direz-vous !), le Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS) de 10 % et le Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire Agricole (FNPEISA) de 10 %.

Ces augmentations significatives, alors que notre population diminue, doivent nous permettre d'assurer une protection sociale efficiente sur tout le territoire.
La MSA contribuera ainsi au projet agricole français.

La MSA Beauce Cœur de Loire assumera sa part dans la mise en œuvre de cette COG, au travers de sa déclinaison dans le Contrat Pluriannuel de Gestion, que nous venons de signer avec la Caisse Centrale.

Organisé en 3 axes, il se décline sur 16 thématiques et 96 indicateurs, dont je vous ferai grâce, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Je prendrai simplement pour exemple l'une des 16 thématiques : elle vise à contribuer à la cohésion des territoires ruraux et fragiles, par une présence territoriale renforcée et de proximité.
L'idée est de maintenir un maillage territorial répondant aux attentes des populations rurales.

C'est la raison d'être des 56 France Services qui couvrent nos 3 départements et avec lesquels nous souhaitons, à l'avenir, renforcer nos liens : c'est faciliter les entretiens individuels entre les assurés et les services de la MSA.

Nous pourrons nous appuyer sur l'expérience acquise avec la France Services de Pithiviers, mise en place en partenariat avec le Conseil Départemental. Elle couvre le secteur de Pithiviers mais permet aussi de développer une présence itinérante, avec la tenue de permanences sur trois communes.

Je remercie Mme BELLAIS, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Loiret et M. BARJONET, Maire de la commune de Boyne, d'avoir accepté notre invitation ; nous entendrons leur témoignage tout à l'heure.

Naturellement, en notre qualité de délégué de la MSA, chacun de nous incarne cette présence territoriale de proximité au plan individuel, en assurant un rôle de veille et de lien avec la caisse, mais également au plan collectif, au travers des actions portées par les échelons locaux.

Malgré la crise sanitaire encore très prégnante sur 2021, 2 000 personnes ont participé aux 95 actions organisées sur les territoires.

D'une manière très schématique, la prévention santé reste un domaine de préoccupation majeur et se décline sous différentes formes :

- Les questions liées au vieillissement donnent lieu à l'organisation :

  - De conférences sur la mémoire, suivies de sessions Peps Eurêka, animées par des bénévoles, souvent élus de la MSA, que je veux saluer.

  - En période de confinement, un atelier mémoire a également été organisé, dans chacun de nos départements, sous forme dématérialisée.

  - Dans un registre complémentaire, les seniors ont bénéficié d'ateliers équilibre, d'ateliers vitalité ou encore d'ateliers sport santé.

  - L'action théâtrale « Ma retraite j'en profite », pilotée par l'ASEPT, a rencontré un vif succès sur le terrain, avec l'appui des échelons locaux. Elle a également été proposée sous forme dématérialisée en période de confinement.

- Les échelons locaux ont également fait appel à des spécialistes, pour mieux comprendre l'utilisation des médicaments, les risques d'AVC, les maladies neuro-dégénératives, faire le lien entre le stress et le sommeil ou encore organiser des actions don du sang.

- Par ailleurs, les activités de relaxation, en lien avec la sophrologie, les initiations à la marche nordique, la découverte de la gym oxygène ou encore les ateliers sur la nutrition sont autant d'actions nouvelles rencontrant un franc succès car elles répondent à de nouvelles attentes.

- Renouvelé, voir réinventé chaque année, des délégués ont participé aux manifestations Octobre Rose et Mars Bleu organisées dans le cadre de l'inter régime.

- Des actions de prévention sont également engagées auprès des lycéens, pour les aider dans la compréhension du fonctionnement de la mémoire.

- Concernant les jeunes enfants, même si nous n'avons pas pu mener d'action, nous ne les oublions pas. Une nouvelle Planétarisks est en cours de fabrication et devrait nous être livrée pour la fin de l'année.

- Par ailleurs, et toujours en lien avec la santé, des sessions de secourisme, des formations de premier équipier et à l'utilisation du défibrillateur ont été proposées.

Les Echelons Locaux ont également mené des actions de prévention dans le cadre du Plan Santé Sécurité au Travail. Je pense notamment à la conduite des engins agricoles ou à la manipulation des bovins.

Un autre champ d'investigation a concerné le challenge autonomie, organisé sous forme d'olympiades, entre 3 Marpa et 2 résidences autonomie sur le Cher, avec l'appui de la MSA.

Organisée au sortir du confinement à Orval, près de St Amand-Montrond, présente, avec d'autres élus, je peux vous assurer combien elle a favorisé le lien social, tout en valorisant la pratique d'activités adaptées.

Cette action, porteuse de sens et de bienfaits pour les personnes alors présentes, a démontré toute la dynamique qu'il est possible d'insuffler sur un territoire.

Ce type d'initiative, autour d'un travail en réseau, est très positif pour l'avenir.

Fédérer, démontrer la force de notre réseau est également un axe important de notre Plan Stratégique Institutionnel 2021 - 2025.
Il va se traduire, pour la première fois, par une action de valorisation des élus de la MSA sur tout le territoire.

Cette action, commune aux 35 caisses, a pour objectifs de mettre en valeur :
- l'organisation mutualiste de la MSA,
- le rôle et les engagements de l'élu à la MSA,
- la richesse du maillage territorial du réseau des élus.

Elle va mobiliser toutes les caisses entre le 1er et le 9 octobre, sur la thématique de l'alimentation.
Actuellement, un projet est en cours de finalisation, sur chacun de nos départements :
- sur le Cher, avec l'échelon Local Champagne Sud,
- sur l'Eure et Loir, avec une action départementale impliquant tous les échelons locaux,
- et sur le Loiret, avec l'échelon local Sologne Val de Loire.

Par ailleurs, les MSA Beauce Cœur de Loire et Berry-Touraine seront présentes à la fête nationale des Jeunes Agriculteurs « Terres de Jim », qui se tiendra pour la première fois en Région Centre-Val de Loire, à Outarville, sur le site où se tient habituellement Innov'agri.

Nous serons présents sur les 3 jours (9, 10 et 11 septembre), au centre de la manifestation, sur le site des partenaires, sous la forme d'un village MSA, où seront proposées différentes animations, assurées par des intervenants extérieurs, des élus et des collaborateurs des deux caisses. C'est un travail d'équipes….

N'hésitez pas à vous y arrêter, nous aurons plaisir à vous accueillir.

En l'occurrence, pour ces deux dernières actions, je vous invite ardemment, si vous le souhaitez, à vous rapprocher respectivement des Présidents, Vice-Présidents d'échelons locaux et de votre animatrice d'échelon local pour en connaître les détails.

Mesdames, messieurs les délégués, je tiens à remercier chacun et chacune d'entre vous, qui prenez sur votre temps pour initier et participer aux différents projets locaux.
Votre engagement permet de faire vivre un mutualisme de proximité et contribue indéniablement à l'animation du milieu rural.

C'est pourquoi, cet après-midi, nous avons choisi de vous présenter quelques outils, pour vous aider dans votre mission.

Cela débutera par une courte démonstration de « l'appli élu ». Celle-ci vous est spécialement destinée, elle vous permettra à la fois trouver des informations et d'échanger entre vous.

Ensuite, vous est proposé un atelier sur les services en ligne de la MSA, avec une présentation des plus utiles pour vous-même, mais également pour les adhérents. Vous serez ainsi à même de jouer votre rôle de relais en la matière, car ces services en ligne sont très fiables et font gagner du temps pour l'utilisateur.

Un troisième et dernier atelier portera sur « Mon espace santé », le nouveau service public numérique créé par l'Etat, qui intègre l'ancien Dossier Médical Partagé (DMP). Il sera créé automatiquement d'ici l'été pour 68 millions de français.
Tous les documents médicaux ont vocation à s'y retrouver, à l'initiative des soignants ou des assurés. Une messagerie sécurisée permet également d'échanger des informations avec des professionnels de santé et de gérer ses rendez-vous médicaux.

Tous ces points, auxquels je viens de faire référence, illustrent, me semble-t-il, la dynamique de notre Institution et de son réseau d'élus.
Ainsi nous pourrons Tous ensemble faire entendre notre voix et obtenir des avancées au bénéfice de la population agricole.

Afin d'illustrer mon propos, je souhaiterais - et j'en terminerai par-là - évoquer très rapidement deux dossiers.

Le premier concerne le statut de conjoint collaborateur, désormais transitoire pour une durée de 5 ans.

Cette demande visait à limiter l'éventuelle situation de dépendance économique du conjoint à l'égard du chef d'entreprise et lui permettre d'ouvrir davantage de droits sociaux au cours de sa vie professionnelle, notamment en matière de retraite. Cette évolution est entrée en vigueur depuis le 1er janvier dernier.

Le second a trait à la demande de revalorisation des retraites agricoles, que le réseau MSA et différents partenaires institutionnels demandaient aux Pouvoirs Publics.

Comme indiqué dans le rapport d'activité qui vous a été présenté tout à l'heure, la loi dite « Chassaigne 1 » a permis la revalorisation des pensions de retraite à hauteur de 85% du SMIC. On ne peut que s'en réjouir !

Puis, au travers de la loi « Chassaigne 2 », nous avons demandé et obtenu une revalorisation des retraites des conjoints et aides familiaux. Cette amélioration, entrée en vigueur début 2022, a bénéficié à plus de 200 000 personnes, dont près de 3 600 assurés relevant de la MSA Beauce Cœur de Loire.
Ce n'est que justice envers de nombreuses femmes qui ont travaillé toute leur vie aux cotés de leur conjoint exploitant.

Mais nous le savons, 100 fois sur le métier, il faut remettre l'ouvrage.

Le compte n'y est pas encore.

Je laisserai à notre 1er Vice-Président, Manuel LOPEZ, le soin de vous présenter un nouveau vœu, visant à poursuivre l'amélioration des retraites agricoles, à l'issue de mon rapport.

Voilà Mesdames et Messieurs, cher(e)s délégué(e)s, ce que je souhaitais partager avec vous ce matin,

Je vous remercie de votre attention.

Mme CHERON demande ensuite à l'assistance s'il y a des questions ou des remarques à formuler.

- **M. Norbert ROBLIN, délégué 2ème collège - canton de Lorris**

Je voulais intervenir car je fais partie de la CRA. En commission, nous étudions régulièrement des demandes de remises d'indus de prestations familiales. Car lors du transfert des dossiers, les personnes touchent des prestations des 2 régimes.
Est-ce qu'il est possible d'améliorer la situation ?

Réponse de M. DEBACQ :

La question est extrêmement pertinente.
Tout d'abord je précise que la CRA est la Commission de Recours Amiable
Ensuite, effectivement, l'activité famille est mutualisée avec nos collègues et amis de Berry-Touraine et que la mutualisation en tant que telle pour l'activité famille ne pose pas de difficulté.
En effet, il existe des difficultés d'ordre technique lorsque l'on passe d'un régime à un autre. Normalement, le système de transfert de dossier devrait être fluide car il se fait par flux automatiques. Mais il se trouve que, pour des raisons que nous ignorons, l'outil CAF (Cristal) est à bout de souffle et qu'il pose des difficultés.
Les CAF mettent beaucoup d'application et de moyens pour résoudre le problème mais aujourd'hui ça perdure.
Dans la plupart des situations, quand nous les connaissons, nous sommes obligés de faire des reprises manuelles. C'est ce qui entraîne des problèmes d'indus générés.
C'est un sujet qui est pris au niveau national. J'espère que ça s'améliorera dans les semaines et mois qui viennent

- **M. Francis SCHOLLIER, délégué 2ème collège - canton de Bourges**

L'Assemblée Générale d'une caisse de MSA c'est toujours pour les délégués cantonaux CFDT l'occasion de réaffirmer leur attachement au régime agricole.
L'agriculture traverse des tumultes importants que ce soit les successions de crises agricoles, climatiques et sanitaires ou bien le manque d'attractivité du secteur de la production et de la transformation.
Pour les délégués cantonaux CFDT de la MSA Beauce Cœur de Loire, il y a des leviers : l'action sociale, la santé et la sécurité au travail.
Nous souhaitons que la caisse de MSA BCL se mobilise pour un accompagnement sur le social et la santé au travail des nouveaux affiliés ainsi que des populations précaires et ou fragilisées.
Les actions sur le logement, sur l'accès aux droits, sur le maintien en emploi, sur l'accompagnement lors des situations de mal être sont autant de synergies possibles que

notre caisse doit se saisir pour agir et fidéliser les salariés saisonniers et les emplois saisonniers.
Notre caisse de MSA doit communiquer avec autant d'énergie et d'investissement pour l'ensemble des populations affiliées non salariés agricoles et salariés agricoles si nous souhaitons être le régime du monde rural.
Nous souhaitons rappeler ici notre adhésion aux 20 propositions de la MSA pour la cohésion territoriale de la France et nous savons que sans une préoccupation particulière auprès des salariés et des non salariés les caisses de MSA ne pourront pas les concrétiser. Nous comptons sur les administrateurs pour la politique de la MSA Beauce Cœur de Loire soit dirigée dans ce sens.
Je vous remercie de votre attention.

Réponse de Mme CHERON :

Nous tous, élus des 3 collèges sommes tous attentifs aux situations des salariés et des non-salariés. C'est un challenge quotidien. Les situations doivent nous être remontées pour que nous puissions les appuyer et les accompagner.
Ce rôle est essentiel.

- **M. Fabrice COURTIN, délégué 2ème collège - canton de Meung sur Loire**

Au niveau de la retraite : les revenus sont bien marqués avec la MSA mais il y a un problème avec l'ARRCO. Il manque souvent 2 ou 3 années en arrière.
Quel est le problème entre ces 2 caisses ?

Réponse de M. DEBACQ :

J'imagine que vous voulez parler des reports aux comptes.
Tout d'abord, c'est à chaque salarié de vérifier la reconstitution de sa retraite, car il peut y avoir des oublis et parfois des oublis qui remontent à 30 ans en arrière.
Depuis 2017, il y a des problèmes de reports aux comptes entre les différents régimes et en particulier le régime agricole. Donc la Caisse Centrale a mis en place un plan de redressement. Les années 2017, 2018 sont totalement résolues, les années 2019 et 2020 sont en cours.
Regardez vos situations et n'hésitez pas à nous faire remonter lorsque vous constatez des manques.

Monsieur COURTIN rebondit en précisant qu'une information pourrait être faite aux personnes concernées pour les prévenir.
Il arrive que des personnes partent à la retraite sans connaître, à cause de ce problème, le montant de la pension qui leur sera versée.

Monsieur DEBACQ précise qu'il existe les « entretiens d'information retraite ». Chaque adhérent qui le souhaite, à un moment proche de la retraite peut obtenir un rendez-vous pour un entretien individuel retraite. Cet entretien, qui doit bien évidemment se situer avant le départ à la retraite, de préférence au moins 6 mois avant le départ, est fait avec un conseiller retraite de la MSA. C'est bien souvent lors de ces entretiens que l'on peut s'apercevoir des manques. Lorsqu'il y a des trous, soit on demande d'apporter des justificatifs et les bulletins de paye manquants ou éventuellement on peut se rapprocher des autres régimes si c'est nécessaire.
Dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2020-2025 il nous est demandé d'en faire beaucoup plus qu'avant.
On fait à la fois des entretiens collectifs au bénéfice des entreprises avec des personnes au tour d'une table et après, ceux qui veulent bénéficier d'un entretien individuel peuvent prendre rendez-vous.

- **Une déléguée pose la question suivante :**

C'est une remarque que j'ai eu grâce à ma belle-fille qui vient d'avoir un bébé et qui allaite. L'allaitement d'un bébé lors des 6 premiers mois est essentiel.
Elle a demandé le congé supplémentaire de 15 jours pour le papa à 1 mois.
Est-il possible de mettre dans les vœux qu'un congé supplémentaire pour l'allaitement soit accordé lorsque la femme souhaite allaiter son enfant.

Réponse de Mme CHERON :

C'est une remarque importante que nous pourrons évoquer en Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale pour voir comment on peut apporter une aide.
Il n'y a pas de loi à ce sujet et la caisse n'est pas là pour décréter ce congé.

- **M. André VOISIN, délégué 2ème collège – canton de Vierzon**

Je souhaite revenir sur l'entretien préalable à la retraite.
Dans mon cas, il manquait une année. Hors de 1961 à 2004 j'ai toujours cotisé à la MSA sauf une année où j'étais en région parisienne en contrat de qualification.
J'ai donc apporté le bulletin de salaire manquant, qui avait été fait par le Ministère de l'Agriculture, et on m'a répondu qu'un bulletin de salaire n'était pas une preuve.
Le dossier est réglé depuis 20 ans.

- **M. Norbert ROBLIN, délégué 2ème collège - canton de Lorris**

La Caisse Centrale a détaché des infirmières dans 4 caisses pour qu'elles soient formées par des médecins.
Quelle est l'évolution ?

Réponse de M. DEBACQ :

On est sur le projet de délégation de tâches entre infirmières et médecins.
Aujourd'hui, les infirmières du travail ont déjà une délégation pour réaliser certains actes et certaines visites médicales simples.
Le test qui est fait dans ces 4 caisses c'est d'aller vers une délégation qui soit beaucoup plus large.
Il faut maintenant que cette délégation soit traduite de manière règlementaire et législative. On ne peut pas décréter d'un claquement de doigt que l'infirmière peut faire le travail du médecin.
Ca va faire l'objet d'une adaptation règlementaire. La Caisse Centrale va porter cette proposition dans la loi de financement de la sécurité sociale 2023 qui va être débattue au Parlement en octobre 2022. Elle va faire soutenir par les Députés des amendements qui permettront d'aller dans ce sens. Après l'adoption des textes, on devrait pouvoir faire évoluer les choses, ce qui sera indispensable étant donné la pénurie de médecins du travail.

Réponse de Mme CHERON :

En tant qu'employeur, la pénurie de médecins de travail est un réel problème. Cette pénurie est nationale et est encore pire que celle des généralistes sur les territoires. On arrive donc dans une impasse. On se doit vis-à-vis de nos salariés d'avoir une sécurité, il va absolument

falloir trouver une issue. Malheureusement, la législation n'est plus en phase avec une réalité de terrain.

- **Mme Dany VILLOING, déléguée 1er collège - canton de Sully sur Loire**

J'ai connaissance de plusieurs situations de jeunes travailleurs, soit pour le service de remplacement, soit lors de leur premier emploi.
En cas d'accident de travail sur l'exploitation, ils vont soit aux urgences soit voir leur médecin traitant mais ils n'ont aucune feuille de donnée par leur employeur.
Après, en regardant les remboursements qu'ils ont eu, ils s'aperçoivent que la déclaration d'accident du travail n'est pas faite. Une carence est appliquée à la mise en paiement des indemnités journalières.
Comment faire pour aider ces jeunes qui se retrouvent dans une situation délicate.
Il y a 2 situations sur mon secteur dans la même exploitation.

Réponse de M. BIET :

Il est effectivement de la responsabilité de l'employeur de faire la déclaration d'accident du travail. Si l'employeur ne la fait pas, le salarié se trouve effectivement dans une situation délicate notamment vis-à-vis des indemnités journalières qui pourraient lui être versées.
Nous avons rappelé tout à l'heure que nous faisons régulièrement des newsletters. Nous profiterons d'une prochaine édition pour faire un rappel aux employeurs de l'obligation qu'ils ont de faire une déclaration d'accident de travail concernant les salariés qui disent s'être blessé au travail. Après, il peut y avoir des contestations faites par l'employeur.

Réponse de Mme CHERON :

L'employeur peut faire la déclaration en utilisant le service en ligne, ça évite de faire l'envoi en recommandé.
Effectivement, l'employeur a des obligations qu'il ne doit pas ignorer.

V. VŒUX ET RESOLUTIONS

❖ **Lecture est donnée de la résolution par M. Julien PERLAT, Directeur Comptable et Financier**

Les membres de l'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, réunis le 2 juin 2022 :

- APPROUVENT la gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021,
- APPROUVENT les différents rapports présentés au cours de cette Assemblée,

Les membres de l'Assemblée Générale :

- ACTENT que conformément au Code Rural, le montant de la réserve réglementaire en Médecine du Travail doit être équivalent au maximum à la moitié des dépenses faites au cours du dernier exercice,
- DECIDENT en conséquence de diminuer la réserve de 129 854,20 € à partir du report à nouveau.

❖ **<u>Lecture est donnée des vœux par M. Manuel LOPEZ, 1er Vice-Président</u>**

VOEU N°1
relatif aux évolutions à venir en matière de retraites

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que suite à l'élection Présidentielle et sans présager des futures élections législatives une réforme des retraites est à prévoir,

SOUHAITE que cette évolution se traduise par une amélioration des pensions notamment à destination des populations les plus en difficulté,

DEMANDE :

- que les pensions de retraite soient indexées sur l'inflation concourant ainsi à une stabilité du pouvoir d'achat des retraités,
- la revalorisation des pensions de retraite instaurée par la Loi Chassaigne de 2020 aux aidants familiaux, conjoints collaborateurs et « poly-pensionnés »,
- la non prise en compte dans les revalorisations Chassaigne 1 et 2 des 10 % de majoration pour enfants
- la révision du calcul des retraites des NSA, afin de prendre en compte des revenus des 25 meilleurs années

VOEU N°2
relatif aux orientations à venir sur la dépendance

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que le dispositif de prise en charge de la dépendance au travers de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie crée des disparités de prise en charge selon les départements,

PRECISE que cette situation entraîne une iniquité de traitement entre les individus,

DEMANDE :

- l'instauration d'une assurance dépendance gérée dans le cadre de la Sécurité Sociale qui permettrait une prise en charge équitable pour toutes les catégories de la population quel que soit leur département de résidence.

VOEU N°3
relatif aux cotisations des non salariés agricoles

L'Assemblée Générale,

RELEVE une fluctuation importante des revenus des exploitants d'une année sur l'autre,

CONSIDERE la mise en place de la modulation des acomptes provisionnels comme une amélioration significative permettant d'adapter le montant de ces acomptes à l'évolution des revenus,

CONSTATE que par manque d'anticipation et malgré l'information faite en amont par la MSA, beaucoup d'exploitants ne demandent la modulation qu'après réception de l'appel de cotisations, ce qui rend la demande irrecevable du fait qu'elle doit être formulée au plus tard 15 jours avant la date d'exigibilité de l'acompte provisionnel,

DEMANDE en conséquence que les exploitants agricoles puissent moduler leurs acomptes provisionnels lors du règlement sans en faire la demande préalable, comme cela se fait en matière fiscale pour le paiement des appels provisionnels.

VOEU N°4
relatif aux cotisations des entreprises agricoles

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que selon le statut juridique de l'entreprise, la MSA se voit privée de cotisations MSA alors même qu'il y a valorisation d'une production agricole,

DEMANDE en conséquence l'affiliation au régime MSA de toutes les entreprises de transformations de produits et d'activités agricoles et l'assujettissement à une contribution au financement du régime agricole des terres agricoles devenues terres de chasse privée et aires de pêche et de bois

VOEU N°5
relatif à la santé

L'Assemblée Générale,

CONSTATE les difficultés de plus en plus importantes des assurés sociaux à trouver un médecin acceptant de signer le protocole « médecin traitant »,

DEMANDE que les assurés qui n'ont pas ou plus de médecins traitants se voient systématiquement exonérés, sans demandes particulière, de la majoration prévue lorsque ces derniers n'ont pas de médecins traitants connus.

VOEU N°6
relatif aux indemnités journalières

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que dans certaines situations, il n'est pas possible aux salariés et exploitants agricoles de poster leur arrêt de travail,

CONSIDERE que le délai de 48 h d'envoi des arrêts de travail à la MSA est insuffisant,

DEMANDE donc l'évolution de l'article L 323-12 du code de la sécurité sociale relatif à ces délais afin de ne pas pénaliser financièrement les assurés dans l'impossibilité d'adresser dans les délais leur arrêt de travail.

VOEU N°7
relatif aux franchises médicales

L'Assemblée Générale,

RELEVE que les retenues faites sur les boîtes de médicaments délivrés aux assurés représentent un coût non négligeable,

CONSTATE par ailleurs, que les prescriptions médicamenteuses sont faites, pour les traitements longs le plus souvent sur des bases trimestrielles,

DEMANDE en conséquence, l'adaptation des conditionnements de médicament prescrits à la durée des traitements afin de réduire les retenues forfaitaires restant à la charge des assurés.

VOEU N°8
relatif à la santé Sécurité au Travail

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que la médecine du travail ne concerne que les seuls salariés d'entreprises ce qui crée une iniquité de traitement entre salariés et non salariés,

DEMANDE la création d'une cotisation spécifique auprès des non salariés, de façon à leur ouvrir droit à la médecine du travail au même titre que les salariés.

Les membres de l'Assemblée Générale

- APPROUVENT les vœux proposés par le Conseil d'Administration relatifs :
  - aux évolutions à venir en matière de retraites,
  - aux orientations à venir sur la dépendance,
  - aux cotisations des non salariés agricoles,
  - aux cotisations des entreprises agricoles,
  - à la santé,
  - aux indemnités journalières,
  - aux franchises médicales,
  - à la santé Sécurité au Travail.

Cette résolution et ces vœux sont adoptés à l'unanimité et seront remontés à la Caisse Centrale.

VI. TEMOIGNAGE FRANCE SERVICES PITHIVIERS

Monsieur LOPEZ invite à monter à la tribune :

- Madame Laurence BELLAIS, Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente de la Commission Culture Attractivité et Tourisme,
- Monsieur Thierry BARJONET, Maire de Boynes.

Pour commencer, un film national, nous présente les France Services. L'objectif 2022 est que plus de 2 000 France Services soient ouvertes sur le territoire pour permettre un accès aux services publics à moins de 30 minutes de son domicile.

Un second film, présente l'activité des deux animatrices à la France Services de Pithiviers.

Nos deux intervenants prennent ensuite la parole.

Madame BELLAIS :
Effectivement, ces vidéos illustrent bien l'activité. Le service de proximité, c'est dans l'ADN du département, de réduire les problèmes de mobilité et mettre en accès les services d'Etat. C'est ainsi que le département a créé les Etablissements de Services Publics (ESP) depuis 2007. Ces ESP ont été, petit à petit, relayés par les Maisons de Services au Public (MSAP) et les Agences France Services. C'est ainsi que nous avons un partenariat extrêmement efficace avec votre caisse et je vous en remercie au nom du département.

On voit dans le nord Loiret, sur cette zone de Pithiviers qui s'est étendue jusqu'à Boynes, à Sermaises et à Chilleurs aux Bois que nous apportons ces services de proximité pour que tout ce qui touche à la vie administrative de chacun puisse être facilitée par une itinérance sur les territoires et avec une solution technique puisque nous avons une borne qui permet de la visio conférence.
Les agents présents ont pour compétence d'assister les usagers dans la partie informatique qui n'est pas forcément aisée pour tous.

Monsieur BARJONET :
Cette France Services est un véritable succès. A Boynes, il y a une salle d'attente juste à côté du bureau d'accueil, et il y a toujours du monde.
Les villages alentours profitent de cette proposition.
Si les gens consultent France Services, c'est qu'il y a un service de qualité et qui apporte des résultats. C'est également une réponse face à l'abandon des Services Publics dans la ruralité.
J'analyse ce succès sur 2 idées :

- Les agents sont extrêmement qualifiés et apportent des solutions à chaque fois. Les dossiers sont étudiés en détail.
- Sur Boynes, nous avons reçu une famille d'Ukrainiens et nous avons dû faire les démarches rapidement pour qu'ils aient des papiers et trouver un emploi. Grace à France Services, l'ensemble des démarches a été fait en une heure.

Sur notre commune, nous avons fait le choix d'installer France Services dans un bâtiment qui n'est pas la Mairie. Pour certaines personnes il est difficile d'aller faire des démarches dans la Mairie.

Monsieur LOPEZ demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

- **Un élu dans l'Assemblée**

Pourquoi avoir décidé d'installer France Services dans ce bâtiment ?

Réponse de M. BARJONET :

Suite à mon élection à la Mairie, nous avons décidé d'acheter ce cabinet médical qui n'était plus utilisé. On souhaitait donner une valeur sociale et médicale à ce lieu et il nous paraissait tout à fait logique que la Maison France Services occupe un des quatre cabinets qu'il y a à l'intérieur.
C'est un centre médico social dédié.

- **Mme Martine HUGER, déléguée 1er collège - circonscription de l'Orléanais Nord**

Je pense qu'on peut se féliciter de la création des 50 Maisons France Services sur le territoire Beauce Cœur de Loire. Cela correspond aux attentes des anciens car nous n'avons pas l'habitude de l'informatique. Ces maisons répondent à la fracture numérique car les démarches en ligne ne sont pas faciles.

Réponse de Mme BELLAIS :

En effet, les 2 agents qui interviennent dans le nord Loiret sont assumés par la MSA. Le département met la logistique en place pour que tout converge vers un grand succès.
C'est vrai Madame que la fracture numérique existe. Le département s'emploie à la réduire le plus possible, tant par France Services que par le dispositif Loiret numérique pour tous avec des ateliers et là aussi une aide qui va vers les ainés mais pas que. On s'aperçoit que

dès qu'il y a des démarches à faire en ligne les jeunes, qui sont très doués avec les tablettes et téléphone portable, se trouvent souvent en difficulté.
Cette itinérance sur le nord Loiret est « fixe ». Toutefois, elle sera dupliquée sur la Communauté de Communes des Loges où elle se déplacera sur 20 communes. Le département a créé un bus itinérant qui maille sur un délai de 3 semaines sur les 20 communes du territoire pour aller chaque jour fixe au cœur des villages.
Nous pourrons ainsi remplir le service au public avec les 7 partenaires. C'est dans cette complémentarité que ça aura le plus de succès.

- **Mme Dany VILLOING, déléguée 1er collège - canton de Sully sur Loire**

Je souhaite connaître le nombre de France Service qui sont ouvertes dans le Loiret et si il y a des projets d'ouverture ?
Je n'ai pas entendu parler des France Services sur le Giennois, je ne savais pas que ça existait.
Quelle est la communication mise en place pour informer la population.

Réponse de M. DEBACQ :

A ce jour, il y a 20 France Services ouvertes dans le Loiret et 58 sur nos 3 départements. Bientôt 59 car il y a une ouverture de programmée dans le département du Cher.
Les 3 départements sont arrivés au terme du déploiement qui été prévu. Pour l'instant, il n'est prévu d'ouverture supplémentaire. Par contre, il peut y avoir quelques développements à venir.

Réponse de Mme BELLAIS :

Il y a des structures à Bonny sur Loire et à Gien mais toutes ne sont pas labellisées France Service.
Il faut prendre en compte à la fois les Maisons de Services au Public qui sont labellisées puis celles que le département a créé qui seront ou pas labellisées mais qui offrent les mêmes services voir même pour l'instant plus déployée car les bornes visio conférence étaient mises en place bien avant les Maisons France Services qui ne sont toutes encore dotées mais qui devraient l'être puisque c'est une prérogative 2022.
Pour couvrir le territoire, le département du Loiret a un maillage à peu près équitable, il faut comprendre en cela les Maison France Services et les ESP départementaux.

Réponse de M. BARJONET :

Sur la commune de Boynes, des plaquettes ont été distribuées sur les 7 villages alentours, il y a de la documentation dans les 7 mairies, dans la maison du Département de Pithiviers.

Pour conclure, M. DEBACQ souhaite remercier le département et particulièrement le Président Marc GAUDET qui a beaucoup œuvré pour que l'on arrive à ce résultat, mais également les maires des 3 communes.
Ce qui nous a séduits, nous la MSA, dans cette idée, c'est qu'à la fois nous allions co-porter ce projet avec le département. Le département prend en charge la partie logistique, y compris le véhicule, et la MSA apporte le personnel avec les 2 agents. Ce qui nous a semblé être un ticket gagnant, c'est qu'on allait pouvoir être un peu original par rapport à une Maison France Services classique qui était par nature statique, là c'était de dire on peut mixer à la fois une présence à la maison du département de Pithiviers et dans les communes de manière très régulière. Cela permet d'être en accord avec ce que la MSA veut : être au plus près des populations sur les territoires ruraux. C'est bien de le dire, c'est encore mieux de le faire.
J'en profite également pour remercier Barbara et Laëtitia qui sont les 2 salariées MSA qui interviennent et qui mettent beaucoup d'implication dans la réussite de ce service.

Pour terminer et se projeter, vous comprendrez bien que nous ne pouvons pas dupliquer à l'infini ce qui a été fait sur Pithiviers. Ce que nous allons faire après l'été, nous allons travailler avec l'ensemble des Maisons France Services pour que les adhérents qui souhaitent avoir un rendez-vous avec la MSA, mais qui sont un peu éloignés de nos lieux d'accueil traditionnels puissent aller à France Services et ils auront un entretien avec un conseiller MSA à distance. Pour ce faire, dans chaque département, la Préfecture a nommé un coordonnateur des France Services. C'est le travail que Jacques BIET et Sandrine FROMENT sont en train d'amorcer.
Si vous souhaitez voir fonctionner une France Services, venez à Terres de Jim à Outarville au mois de septembre. Une France Services sera présente pendant les 3 jours.

Mme CHERON précise que les Maisons France Services ont été réparties sur les territoires pour être à entre 20 et 30 minutes du domicile.
Cela a été aussi ciblé de cette façon et structuré sur chacun de nos départements. Il faut toujours diffuser l'information car même si il y a une connaissance, les gens n'ont pas forcément mesuré la capacité de répondre à leur problématique d'accès à l'information.

VII. TEMOIGNAGE ACTIONS LOCALES SUR LE MAL ETRE AGRICOLE

Monsieur LOPEZ invite à monter à la tribune :

- Madame Marie-Josée NIVET, Présidente de l'échelon local Champagne Sud
- Monsieur Bernard GIRAUD, Délégué de l'échelon local de Bourges

Ils n'avaient pas envie de mourir …
ils avaient juste envie d'arrêter de souffrir !

Cette phrase, c'est celle entendue lors de la table ronde qui s'est tenue. Le thème ? Le suicide en agriculture …

Pourquoi cette table ronde sur le mal être ? « Parce que c'est un dossier qui mobilise l'Institution depuis de nombreuses années, avec un coup d'accélérateur en 2015 lorsque chaque MSA a déployé une cellule de prévention. Elle prend en charge une quarantaine de dossiers tous les ans rien que sur le territoire BCL » précise Marc DEBACQ, « nous avons ensuite formé des sentinelles avant la publication de deux rapports parlementaires sur le mal être agricole qui ont débouché sur le plan national en cours de déclinaison ».

Eviter ces gestes désespérés
« Il est impératif de faire avancer cette cause qui reste difficile et dramatique » souligne Cendrine CHERON. Sentiment partagé par Bernard GIRAUD, Elus MSA qui a témoigné des actions menées depuis de nombreuses années sur le département du Cher. Marie-Josée NIVET, Présidente d'échelon local, a fait une allocution poignante sur le suicide en agriculture et mis en avant quelques réalités « les personnes qui passent l'acte n'ont pas envie de mourir, elles ont juste envie d'arrêter de souffrir. Les raisons de leur geste ? Peut-être ceci, ou cela, ou bien rien de tout cela, la famille ne sait jamais vraiment et n'a pas toujours vu venir : c'est dramatique ! »
C'est pour ces raisons qu'elle s'est engagée pour faire connaître tous les dispositifs permettant de se faire aider, pour éviter ces gestes désespérés. C'est au travers d'actions théâtrales qu'ils ont chacun mis leur pierre à l'édifice pour que ce mal, encore empreint de tabou, arrête sa progression silencieuse et dévastatrice.

Pour conclure cette table ronde, Madame CHERON souligne que nous sommes tous concernés, quelques soient les âges, les lieux. Il est toujours difficile d'en parler mais le fait de libérer la parole à travers une pièce de théâtre permet d'appréhender quelques moments de mal-être et de nous faire réaliser l'importance d'aller vers.

C'est essentiel pour nous tous.
C'est le message que, nous élus, nous devons faire passer.

Madame NIVET confirme que les élus locaux ont un rôle à jouer mais se demande si ils sont assez formés pour détecter et voir.

A son tour, Monsieur DEBACQ confirme que l'action a déjà démarré depuis 2015 avec la mise en place d'actions.
Côté MSA, nous avons une cellule prévention qui suit environ 40 dossiers par an avec toujours de nouvelles situations signalées par les différents partenaires.
En 2017/2018, nous avons formé des sentinelles.
Ce travail n'est pas vain et a été réalisé dans de nombreuses caisses de MSA. Puis il y a eu 2 rapports parlementaires, le rapport DAMAISIN et le rapport du Sénateur CABANEL sur le mal-être agricole, qui ont été remis à l'ancien Ministre de l'agriculture Julien de NORMANDIE et ça a débouché sur le plan mal-être agricole qui doit être maintenant décliné.
Tout ne démarre pas aujourd'hui, il faut bien entendu se servir de notre expérience, de tout ce qui est en place. Il serait stupide de passer par-dessus bord ce qui a déjà été fait pour reconstruire autre chose.
Le plan mal-être agricole doit être le signe du renforcement de nos actions. Nous devons travailler en collectif. Si les partenaires économiques ne sont pas au tour de la table, nous n'y arriverons pas. Si le problème est financier, ni la MSA, ni Préfecture, ni la DDT ne peuvent suppléer les banques et organismes financiers.
Nous sommes démunis face à ces situations. Ce plan a pour but de renforcer ces équipes et de travailler en transversalité.
L'Etat a décidé de confier aux Préfets le soin de mettre en place les différentes instances. Le Comité Technique et le Comité Plénier, qui travaillent sur les grandes orientations, se mettent en place.
C'est le Loiret qui est le plus avancé puisque le premier Comité Technique d'installation s'est tenu au mois de mai. Demain se tiendra le premier Comité Plénier présidé par Madame la Préfète et très rapidement nous aurons une feuille de route pour le Loiret.
La MSA entend occuper sa place en s'appuyant sur son savoir faire.
Dans le département du Cher le Comité Technique a été installé le 20 mai, un Comité Plénier suivra.
Aujourd'hui, le département de l'Eure et Loir est un peu en retard pour des raisons d'organisation au niveau de l'Etat.
Des Administrateurs de la Caisse se sont portés volontaires pour accompagner les administratifs dans ces Comités. Nous avons pris le soin d'être sur un binôme salarié non salarié pour répondre au mieux à la problématique du mal-être agricole qui touche toutes les catégories et tous les âges. Nous entendons porter et apporter notre savoir faire en le mettant à disposition. Nous sommes prêts à prendre des responsabilités dans le dispositif. Nos élus sont déjà extrêmement impliqués dans ce dossier.
Ce plan nous permet de faire une embauche sur un poste de responsable du mal-être agricole. L'équipe qui est déjà constituée sera renforcée par un collaborateur avec un profil de psychologue du travail qui aura pour mission d'être responsable du plan mal-être. Il va pouvoir travailler en interne avec les services et les élus sur ce qui est possible de faire de plus, de mieux mais il va également pouvoir travailler en externe avec l'ensemble des partenaires, les OPA, l'Etat, la DDT, en participant aux instances. Nous espérons ainsi pouvoir faire avancer cette cause qui est difficile et dramatique.

Mme CHERON remercie les différents intervenants, prononce, la clôture des travaux de l'Assemblée Générale Statutaire de la M.S.A. Beauce Cœur de Loire.

VIII. PRESENTATION DU DISPOSITIF POUR L'ELECTION D'UN ADMINISTRATEUR 1ER COLLEGE SUR LE DEPARTEMENT DU CHER

Madame CHERON rappelle qu'un administrateur 1er collège dans le Cher a démissionné. Il reste toutefois délégué cantonal.

Un appel à candidature a été lancé et nous avons reçu la candidature de Monsieur BELLEVILLE. Il lui est demandé de se présenter.
Monsieur BELLEVILLE, 65 ans, retraité depuis 2017. Etait agriculteur en polyculture élevage de vaches allaitantes à Vailly sur Sauldre dans le Cher nord.
Monsieur BELLEVILLE est élu délégué cantonal depuis 2020 sur le canton de Sancerre et est Président de la MARPA de la Chapelle d'Angillon depuis octobre 2021.
Dans sa carrière il a été également engagé dans le syndicalisme (CDJA, FNSEA du Cher), a été élu à la Chambre départementale d'Agriculture du Cher, au Crédit Agricole en Caisse Locale pendant 29 ans dont 17 en tant que Président et également en Caisse Régionale.

En me portant candidat, je souhaite connaître la MSA de l'intérieur et apporter mes compétences à la MSA.

Madame CHERON précise le déroulé du vote : les élus du 1er collège du Cher pourront voter sous la Présidence de Benoît PERROCHON qui sera accompagné par deux scrutateurs, Nathalie NERON et Max de TAILLANDIER.
Le vote se fait en sortant de la salle et le dépouillement se fera pendant la pause déjeuner.

A l'issue du dépouillement les résultats sont annoncés : Monsieur BELLEVILLE est élu administrateur 1er collège du Cher.
Sur les 18 votes exprimés, Monsieur BELLEVILLE a obtenu 15 voix, 3 bulletins blancs ont également été dépouillés.

IX. PRESENTATION D'OUTILS NUMERIQUES SOUS FORME D'ATELIERS :

A. WEB APP
B. LES TELESERVICES MSA
C. MON ESPACE SANTE NUMERIQUE

L'après-midi s'est poursuivi avec la tenue d'ateliers en sous-groupes afin de doter les élus d'outils leur permettant de mieux assurer leur rôle de relais sur les territoires.
A l'issue de la présentation des trois ateliers, les participants quittent l'Assemblée Générale.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,	LA PRESIDENTE,
Marc DEBACQ	Cendrine CHERON